COMMENT PROCÉDER POUR RÉSERVER UNE SALLE DES FÊTES ?

1 FAIRE LE CHOIX DE LA SALLE sur le site de la commune (www.colombe.fr – Vie quotidienne – Équipements publics municipaux)

2 VÉRIFIER LA DISPONIBILITÉ DE LA SALLE EN MAIRIE en téléphonant au 04 76 55 81 98.
Aucune« pré-réservation » ou « mise d'option» ne sera possible lors de cet appel.

3 FAIRE SA RÉSERVATION AU PLUS TÔT EN MAIRIE EN SIGNANT LA CONVENTION ET EN DÉPOSANT LES 2 CHÈQUES.

SALLES	**CAUTIONS** (non retirée) *(chèques à l'*	**TARIFS** (retiré après la location) *ordre du Trésor Public)*	PARTICIPATION AUX FRAIS DE CHAUFFAGE (du 01 octobre au 30 avril)
SALLE COMMUNALE derrière l'actuelle mairie Capacité :70 personnes Équipement : armoire réfrigérée, congélateur, tables et chaises pour 70.	800,00 €	**250,00 €**	**50,00 €**
SALLE POLYVALENTE Chemin Neuf (complexe sportif Mélina Robert-Michon) Capacité :100 personnes Équipement : cuisine professionnelle (four, four de réchauffe, plaque de cuisson, lave-vaisselle, 2 bacs évier), vaisselle complète, tables et chaises pour 100. (pas de micro-onde, pas de cafetière).	1000,00 €	**400,00 €**	**60,00 €**

Les salles sont louées pour 2 jours complets.
Le nombre de réservation par an et par foyer est limité à 2 (toutes salles confondues)
Pour toute location une attestation d'assurance de responsabilité civile est exigée
L'état des lieux entrant a lieu le samedi matin
L'état des lieux sortant a lieu le lundi matin
Aucune location ne pourra avoir lieu le 31 décembre ni le 1er janvier